

COMMUNE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX
CHARENTE-MARITIME

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de SAINT GEORGES DES COTEAUX

VU : Le Code de la route et notamment ses articles R 44 (signalisation) et R 225 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires)

VU : L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation des véhicules, sur la VC 103 « Rue de la Champagne St Georges » à ST GEORGES DES COTEAUX, du 12 juin au 11 juillet 2023 en raison de travaux de fouille et terrassement sur accotement pour branchement ENEDIS pour la sarl ORION GROUPE.

ARRÊTE

ART. 1 - La circulation des véhicules sera interdite (sauf véhicule d'incendie, de secours et services publics) sur la VC 103 « Rue de la Champagne St Georges » à ST GEORGES DES COTEAUX, du 12 juin au 11 juillet 2023 en raison de travaux de fouille et terrassement sur accotement pour branchement ENEDIS pour la sarl ORION GROUPE.

ART. 2 - La signalisation posée et entretenue par l'entreprise INEO AQUITAINE 354 Route de Saujon- 17600 MEDIS, ☎ 05.46.05.24.46 chargée des travaux, sera conforme à l'instruction interministérielle sus-visée.

ART. 3 - Le responsable du chantier, Monsieur Siohou SOUKSAMRANE pourra être contacté au 05.46.05.24.46

ART. 4 - M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie
Monsieur le Maire

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier dont ampliation sera adressée à :

- INEO AQUITAINE, entreprise chargée des travaux.

Fait à SAINT GEORGES DES COTEAUX, le 12 Avril 2023

Le Maire
Frédéric ROUAN

